



Rapport

Date de la séance du CE : 2 novembre 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2020.BVD.8453
Classification : Non classifié

Berne, Fellerstrasse 11 et 11a, Haute école des arts de Berne (HKB), permutations de locaux avec construction d'un pavillon, crédit d'engagement pour la réalisation

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire	2
3.1	Rappel	2
3.1.1	Site de la Fellerstrasse	2
3.1.2	Haute école des arts de Berne (HKB).....	3
3.1.3	Besoins.....	4
3.2	Mesures et procédés prévus.....	4
3.3	Alternatives et conséquences en cas d'abandon du projet	7
4.	Répercussions sur les finances et le personnel	7
4.1	Aperçu des coûts	7
4.2	Financement.....	7
4.3	Répercussions sur le personnel et coûts induits	8
4.4	Informations sur les investissements préservant la valeur et ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements	8
4.5	Coûts d'investissement et économies attendus.....	8
5.	Calendrier.....	8
6.	Proposition	8

1. Synthèse

La Haute école des arts (HKB) de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) est hébergée depuis 2006 sur le site de la Fellerstrasse 11 à Berne. Le site comprend également le bâtiment de la Schwabstrasse 10, situé à proximité immédiate de la Fellerstrasse 11. Après l'emménagement dans le campus de la BFH à Berne, les deux immeubles continueront d'être utilisés comme site principal pour les arts visuels de la HKB.

Étant donné que la HKB a besoin de surfaces supplémentaires, il était prévu à moyen terme d'agrandir le bâtiment de la Fellerstrasse 11. Dans le cadre de la priorisation des investissements de 2021, il a toutefois été renoncé à procéder à ces travaux d'agrandissement. Au lieu de cela, des locaux de la HKB doivent être réactivés et adaptés aux besoins actuels via des permutations et des redistributions de surfaces. En outre, un nouveau pavillon doit être construit afin que la HKB dispose de 660 m² de surface supplémentaire, car les surfaces à disposition sont insuffisantes pour un enseignement complet.

Le crédit demandé de 6,42 millions de francs (coûts totaux de CHF 7,35 mio, moins les frais d'étude déjà approuvés de CHF 0,93 mio) doit permettre de financer l'activation et la transformation de la chaufferie de la Fellerstrasse 11a en salles d'enseignement ouvertes au public, la création de surfaces de réserve pour des salles de séminaires et le service de conciergerie dans un nouveau pavillon sur le site, l'agrandissement de la médiathèque ainsi que des permutations et des adaptations des locaux existants.

L'arrêté ci-joint est soumis à la votation facultative.

2. Bases légales

- Loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB ; RSB 435.411), article 4 et 49c
- Ordonnance du 27 novembre 2002 sur l'organisation des tâches de la Direction de l'instruction publique et de la culture (OO INC ; RSB 152.221.181), article 12
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics et des transports (Ordonnance d'organisation DTT, OO DTTE ; RSB 152 221 191), article 14
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss

3. Description de l'affaire

3.1 Rappel

3.1.1 Site de la Fellerstrasse

L'ancienne usine de textile Schild SA sise à la Fellerstrasse 11, construite en 1958/1959 par l'architecte Henry Daxelhofer, et le bâtiment de la chaufferie avec la tour et la cheminée de l'ancienne usine, situé à la Fellerstrasse 11a à côté du bâtiment principal, appartiennent au canton. Les bâtiments ont été classés dans la catégorie des bâtiments « dignes de protection » dans le recensement architectural de la Ville de Berne. Le canton de Berne a acquis l'immeuble en 2001 dans l'optique d'y héberger une

grande partie de l'ancienne Haute école d'arts appliqués de Berne et commencé en 2004 les travaux de réfection et de transformation en vue de son utilisation actuelle. En 2017, l'ancien chauffage au gaz a été remplacé par une installation de production combinée de chaleur et d'électricité. Le bâtiment de la Schwabstrasse 10 est accessible à pied depuis le site de la Fellerstrasse 11 et 11a et en fait également partie. Le 8 septembre 2021, le Grand Conseil a approuvé un crédit pour le financement de la remise en état du bâtiment cantonal de l'ancienne école professionnelle et des adaptations spécifiques à l'exploitation (2020.BVD.5282).

La stratégie de la Haute école spécialisée bernoise prévoit de maintenir les sites de la Fellerstrasse 11 et de la Schwabstrasse 10 après l'emménagement dans le campus de la BFH à Berne et de les utiliser comme site principal pour les arts visuels de la HKB. Les optimisations et les nouvelles surfaces prévues permettront de combler les lacunes en matière de locaux à la Fellerstrasse 11 et 11a, qui subsisteront même après l'utilisation future de l'infrastructure commune du Campus Berne. Grâce au déménagement de la Collection d'œuvres d'art dans les nouveaux locaux à la Seftigenstrasse 310/312 à Wabern, la HKB dispose d'ores et déjà d'une surface supplémentaire de 190 m² à la Fellerstrasse 11 (2020.BVD.7761).

Le présent projet n'est pas directement concerné par la priorisation des investissements immobiliers. Dans le cadre de cette priorisation, il avait été décidé de renoncer aux travaux d'agrandissement de la HKB prévus à moyen terme, qui avaient été estimés à environ 12,8 millions de francs. La présente affaire ne sert qu'à couvrir les besoins minimums en surface à la Fellerstrasse et présente des coûts nettement moins élevés que des travaux d'agrandissement. Une partie des mesures de construction, dont la réalisation est à présent soumise pour approbation, était d'abord prévue à titre de solution transitoire pour couvrir les besoins en espace jusqu'à l'emménagement dans la nouvelle construction. À la suite de la décision relative à la priorisation, les mesures transitoires prévues ont été soumises à une réflexion critique, puis remaniées afin de parvenir à une solution à plus long terme, plus économique et plus durable. Le bâtiment agrandi prévu initialement, mais qui ne sera maintenant pas réalisé, devait notamment accueillir sa propre aula avec 300 places assises. Jusqu'à l'emménagement dans le Campus Berne, la HKB continuera de recourir à des locaux externes notamment au Casino de Berne et dans des maisons paroissiales pour des séminaires de formation de plus grande ampleur, des représentations externes ou des cérémonies d'immatriculation. Ces locations grèveront le budget global de la BFH-HKB de 150 000 à 200 000 francs par année. Il est par ailleurs renoncé à aménager une surface d'exposition dans le foyer ainsi que des bureaux pour les chercheuses et chercheurs. Contrairement à ce qui avait été prévu à l'origine avec la nouvelle construction, les différents sites des arts visuels de la HKB ne seront par conséquent pas regroupés à la Fellerstrasse.

3.1.2 Haute école des arts de Berne (HKB)

La HKB est un département de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Elle offre aux étudiantes et étudiants un apprentissage individualisé et est très active dans la recherche. Première école d'arts transdisciplinaire de Suisse, elle propose un large éventail de filières de bachelor et de master. Depuis 2006, les filières Arts visuels et design et Conservation et restauration, la recherche, la formation continue et les services ainsi que la direction et l'administration se trouvent à Berne-Bümpliz.

Les filières de Bachelor et Master de la HKB appliquent un numerus clausus afin de limiter le nombre de places d'étude. Le plan de développement de la BFH table pour les prochaines années sur un nombre constant de 311 équivalents plein temps pour les filières du site de la Fellerstrasse 11. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants par tête varie toutefois en fonction du nombre de personnes à temps partiel inscrites.

3.1.3 Besoins

Dans le cadre de la réaffectation de l'immeuble de la Fellerstrasse dans les années 2004 à 2006, il avait été renoncé, par mesure d'économie, à construire une annexe avec une aula universitaire et des espaces d'exposition. Le projet qui en a résulté, consistant à utiliser les surfaces utiles secondaires, les couloirs et corridors du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage pour les expositions et les présentations à des fins pédagogiques, n'a toutefois pas fait ses preuves. Les nuisances sonores dans la structure ouverte du bâtiment, le manque de possibilités d'assombrir les locaux ainsi que les contraintes liées aux exigences de sécurité et les restrictions du service de conciergerie (processus de travail, outils) entravent le déroulement de l'enseignement.

Depuis 2006, l'enseignement, la recherche et la formation se sont développés. Le manque de surfaces adaptées pour la médiation artistique et l'organisation d'expositions se fait de plus en plus ressentir. Les surfaces de la Fellerstrasse 11 sont déjà largement exploitées. La nécessité de changer plusieurs fois par an de locaux pour les présentations partielles, les manifestations de clôture et les expositions de projets entraîne des coûts et une charge de travail importants. L'accès des visiteuses et visiteurs et l'échange avec le public, nécessaires à l'enseignement, sont eux aussi rendus difficiles. Par ailleurs, il est régulièrement nécessaire de louer des locaux externes pour des manifestations et expositions de plus grande importance.

La médiathèque actuelle est en outre trop petite. La fréquentation et les prêts ont pratiquement doublé en cinq ans. Le catalogue s'enrichit en moyenne d'environ 2500 médias supplémentaires par an, malgré le fait que des documents soient régulièrement retirés (volume en 2007 : 14 256 médias, 2019 : 44 000 médias, 2023 : vraisemblablement 50 000 médias).

La HKB a besoin d'une surface supplémentaire d'environ 660 m² (surface nette au plancher), en plus de nouvelles restructurations de locaux

	Situation actuelle	Situation future	Différence
Fellerstrasse 11 (FE)	690	855	165
Chaufferie (KE)	310	300	-10
Pavillon (ER)	0	505	505
Total	100	1660	660

3.2 Mesures et procédés prévus

Bâtiment principal, Fellerstrasse 11 (en bleu)

Dans le bâtiment de l'ancienne usine, des mesures sont prévues au sous-sol et au rez-de-chaussée. Les interventions et les optimisations de surfaces comprennent l'agrandissement de la médiathèque, la création d'une salle d'archives ainsi que des permutations de locaux et des redistributions de pièces. Les éléments non porteurs seront réalisés en construction légère conformément à la directive « Séparation des systèmes » de l'OIC.

Chaufferie Fellerstrasse 11a (en beige)

Le bâtiment de la chaufferie, aujourd'hui non chauffé, abrite actuellement des véhicules d'exploitation et le local de la conciergerie ainsi que diverses salles d'entrepôt de la HKB. La transformation prévue en salles d'enseignement ouvertes au public nécessite de déplacer les surfaces de conciergerie et d'entrepôt dans le sous-sol du bâtiment principal et dans le nouveau pavillon. Des toilettes et une petite cuisine pour le service de restauration devront en outre être aménagées. La transformation de la chaufferie répondra aux exigences du standard Minergie en ce qui concerne l'isolation thermique. La

chaufferie réaffectée sera chauffée au moyen de la centrale de couplage chaleur-force située au sous-sol.

Pavillon (en rose)

Il est prévu de réaliser un pavillon en bois à deux étages afin de couvrir les besoins en surface supplémentaire de la HKB et d'héberger le service de conciergerie. En concertation avec le service des monuments historiques, celui-ci sera situé entre la chaufferie et la ligne de chemin de fer. Il abritera notamment des salles de séminaire (situées jusqu'à présent dans le bâtiment principal) qui pourront également servir de lieu de travail, l'atelier et les véhicules d'exploitation du service de conciergerie ainsi que les installations techniques du bâtiment, y compris les aires de circulation et les surfaces annexes. Il est prévu de poser une installation photovoltaïque sur le toit du bâtiment. Le pavillon sera également chauffé grâce à la centrale actuelle de couplage chaleur-force au sous-sol de la chaufferie. Le bâtiment répond aux normes Minergie-P-Eco.

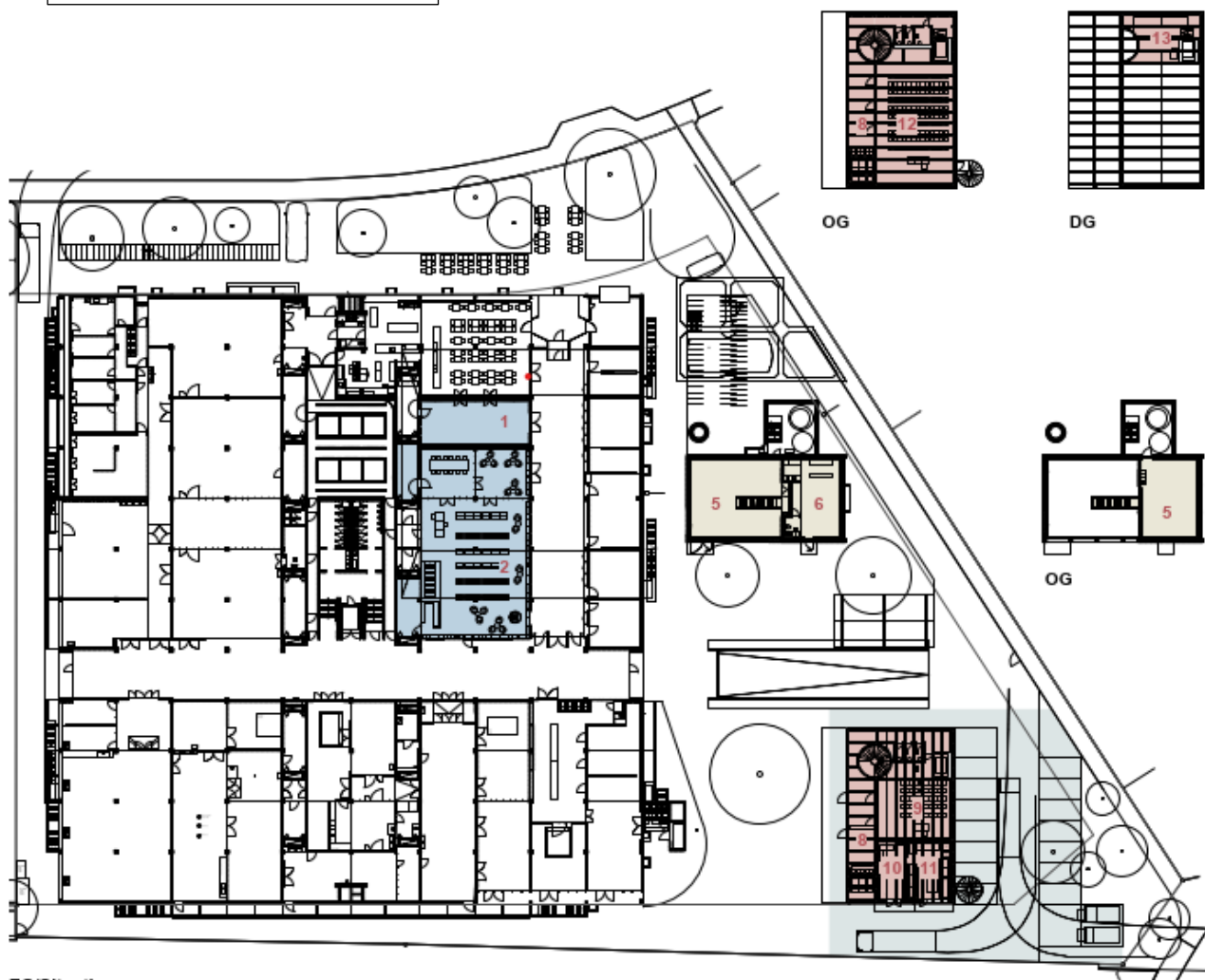
Site (en gris)

En raison de la suppression des places de stationnement pour les véhicules privés et de certaines places de stationnement pour les vélos à l'emplacement du futur pavillon, il sera nécessaire de créer de nouvelles places pour les véhicules privés et les vélos afin de pouvoir continuer à garantir une offre de stationnement minimale.

Les surfaces extérieures autour du pavillon seront en outre adaptées. Les travaux seront réalisés d'ici fin 2024 sans interruption de l'exploitation de la haute école.

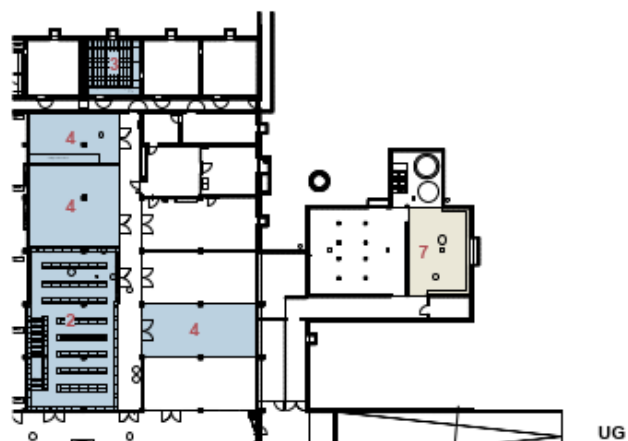
	Fellerstrasse 11 – permutations de locaux
	Chaufferie – réaffectation
	Pavillon – nouvelle construction
	Extérieurs

0 | 5 | 10 | 20 |



EG/Situation

1. Salle polyvalente du restaurant
2. Médiathèque (prêt, bureau, espaces d'étude)
3. Système de rayonnage mobile médiathèque
4. Entrepôt
5. Surfaces d'enseignement/dédiées à des projets
6. Surfaces d'enseignement/dédiées à des projets du foyer
7. Local technique de la chaufferie
8. Salles de séminaire du foyer
9. Petite salle de séminaire
10. Local du service de conciergerie
11. Véhicules spéciaux du service de conciergerie
12. Grande salle de séminaire
13. Nouveau local technique



3.3 Alternatives et conséquences en cas d'abandon du projet

La non-réalisation des travaux d'optimisation et de réorganisation des locaux ainsi que de la construction du pavillon entraînerait des perturbations au niveau de la mise en œuvre du mandat de prestations et de l'exploitation du bâtiment. En particulier, la formation dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, qui abordent explicitement les arts dans une perspective scientifique, serait fortement entravée par le manque d'infrastructure et la qualité de la formation ne pourrait pas être garantie. Les conflits sur place liés aux changements constants de locaux et aux nuisances sonores ne seraient pas réglés. L'opportunité d'améliorer la compétitivité, d'affirmer le profil et de renforcer la visibilité de la HKB ne serait pas saisie. Compte tenu des moyens financiers limités, aucun autre projet de réaménagement en faveur de la HKB ne peut être financé dans un proche avenir.

4. Répercussions sur les finances et le personnel

4.1 Aperçu des coûts

Niveau des prix : avril 2022 ; indice des prix de la construction de l'Espace Mittelland : 137,4 points.

Coût total, y compris réserves (13 %)	CHF	7 350 000
comprenant :		
– l'agrandissement de la médiathèque, la création d'une salle d'archives ainsi que des permutations de locaux et des adaptations dans le bâtiment principal	CHF	1 110 000
– la transformation de la chaufferie en salles d'enseignement ouvertes au public	CHF	1 600 000
– la construction d'un pavillon (salles de séminaire et conciergerie), y c. l'adaptation des surfaces extérieures	CHF	4 640 000
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP	CHF	7 350 000
moins les frais d'étude déjà approuvés (autorisation de dépenses de l'OIC du 6 août 2020)	– CHF	450 000
moins le crédit complémentaire pour le remaniement du projet déjà approuvé (autorisation de dépenses de l'OIC du 5 mai 2022)	– CHF	480 000
Crédit à approuver	CHF	6 420 000

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

L'arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 151 OFP).

4.2 Financement

Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 50 LFP, qui sera relayé par les paiements prévus au chiffre 4 du projet d'arrêté et inscrit au budget et au plan financier de la Direction des travaux publics et des transports.

4.3 Répercussions sur le personnel et coûts induits

Ce projet n'a pas de répercussions sur le personnel et n'entraîne pas de coûts induits.

L'équipement spécifique à l'exploitation et les frais de déménagement d'un montant d'environ 1,2 million de francs seront financés par les fonds propres de la BFH.

4.4 Informations sur les investissements préservant la valeur et ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements

Les informations figurent dans l'annexe « Complément d'information sur l'autorisation de dépenses ».

4.5 Coûts d'investissement et économies attendus

Le projet est inscrit dans le plan cantonal d'investissement intégré de 2022 pour un montant de 7,35 millions de francs.

Une demande de contributions à l'investissement a été soumise au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

5. Calendrier

Le projet doit se dérouler selon le calendrier suivant :

Octroi du permis de construire, appel d'offres	mai – octobre 2023
Évaluation et adjudication	novembre – décembre 2023
Réalisation des travaux	janvier – octobre 2024
Mise en service / emménagement	novembre – décembre 2024

6. Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessous, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Annexe
– Projet d'arrêté

Annexe supplémentaire à l'attention de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)
– Devis